

COMMENT SE CONSTITUER PARTIE CIVILE

Se constituer partie civile est un droit :

La constitution **partie civile est un droit** pour toute personne victime d'une infraction pénale ; ce droit lui permet d'être reconnue en tant que telle par la justice.

L'aide juridictionnelle est accordée de droit aux victimes d'attentat souhaitant se constituer parties civiles.

L'avocat épaula la victime et porte sa voix.

Les victimes du 14 juillet pourront se constituer partie civile jusqu'au réquisitoire des Avocats généraux.

A partir du 05 septembre 2022, les deux premières semaines du procès seront essentiellement dédiées à recueillir les constitutions de parties civiles.



Les victimes qui auront la volonté tardive de participer au procès pourront toujours se constituer pendant les débats, et ce jusqu'au réquisitoire du Ministère Public.

La procédure étant orale, la constitution se fait oralement à la barre.

[1/ Pour celles déjà admises en qualité de partie civile par le juge d'instruction](#)

- 868 victimes se sont d'ores et déjà régulièrement constituées partie civile lors de la phase d'instruction

- le renouvellement de leur constitution devant la Cour d'assises spécialement composée devra être formalisé mais sera accueilli favorablement

[2/ Pour celles qui ont été rejetées par le juge d'instruction ou le FGTI](#)

La Cour d'assises est tenue de statuer sur toutes les demandes qui lui sont faites :

- Même si la constitution de partie civile a été jugée irrecevable par le juge d'instruction
- Même si le FGTI a refusé de reconnaître la qualité de victime.

Selon une jurisprudence très récente de la Cour de Cassation (*Chambre criminelle, 15 février 2022*) c'est à tort que le juge d'instruction a rejeté des constitutions de parties civiles des victimes de Nice au motif que les personnes ne s'étaient pas trouvées sur la trajectoire du camion et n'avaient pas été directement exposées au risque terroriste.

La Cour de cassation a jugé que les personnes qui se trouvaient à proximité de l'acte terroriste et qui se sont senties exposées à l'attentat peuvent se constituer partie civile.

[3/ Pour les victimes qui n'ont jamais fait aucune démarche de constitution de partie civile](#)

Même si la victime ne s'est pas manifestée durant l'instruction et n'a pas déposé de constitution de partie civile durant l'instruction elle pourra, dès l'ouverture de l'audience, demander à être reçue en qualité de partie civile.

Un groupe d'avocats, un mail unique : >>> 1407.avocats@gmail.com.

14-7avocats est un groupe de travail comprenant des avocats du Barreau de Nice, Grasse et Ajaccio et qui seront présents à l'audience à Paris à partir du 5 septembre 2022, ils interviennent exclusivement au titre de l'aide juridictionnelle.

Le groupe **14-7avocats** s'est constitué depuis plusieurs mois afin d'organiser une présence constante à Paris durant toute la durée du procès, un partage de travail de préparation et une coordination des interventions, ainsi qu'une plaidoirie mémoriale et collective.

NOS FICHES

1. 14-7Avocats, le groupe d'avocats de victimes de l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice
2. Pourquoi se constituer partie civile
3. Qui peut se constituer partie civile partie 1 : Les victimes directes
4. Qui peut se constituer partie civile partie 2 : Les victimes indirectes
5. Comment se constituer partie civile
6. Comment assister au procès devant la Cour d'assises spécialement composée
7. Remboursement des frais témoins et parties civiles
8. La web radio